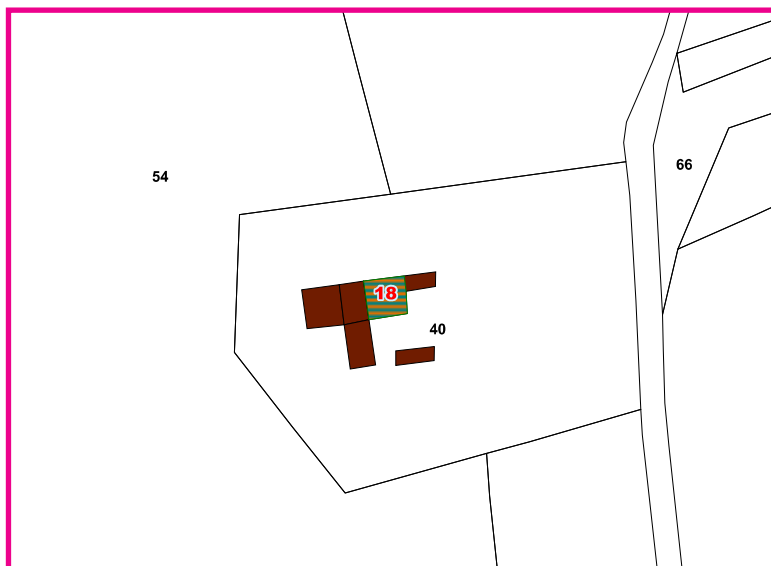
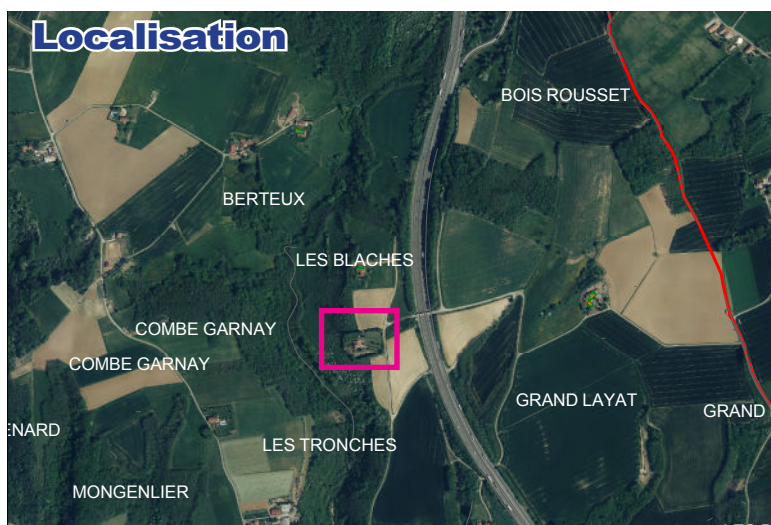


BÂTIMENTS 18



En hachuré vert et marron : les parties de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Situation au regard de l'exploitation agricole

Le bâtiment est accolé à une habitation. Son terrain d'assiette (terrain d'agrément non cultivé) est desservi directement par un chemin communal, il n'y a donc pas de voie d'accès à créer sur des terrains cultivés ou pâturés. L'existence d'une habitation fait que les distances d'épandage ou d'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage par rapport à la partie de bâtiment pouvant changer de destination ne seront pas sensiblement étendues. La construction est par ailleurs éloignée des sièges d'exploitations en activité.

Aucun conflit d'usage n'est à craindre et le changement de destination ne compromettra pas l'exploitation agricole.



Principales caractéristiques des bâtiments

Cette dépendance est en pisé avec une structure en pierres. Ce matériau a subi l'épreuve du temps et le gros œuvre a été partiellement remplacé par des moellons enduits. Les tuiles mécaniques trahissent une réfection de toiture.